

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-732

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Bony, Mme Levy, M. Viala, M. Leclerc, M. Pierre-Henri Dumont, M. Reda, M. Cattin, M. Ciotti, M. de Ganay, Mme Louwagie, M. Dassault, M. Viry, M. Lorion, M. Door, M. Saddier, Mme Kuster, M. Herbillon, M. Descoeur, M. Deflesselles, M. Rolland, Mme Poletti, M. Vialay, M. Minot, Mme Valentin, M. Brochand, M. Pauget, Mme Dalloz, M. de la Verpillière, M. Forissier, M. Jean-Claude Bouchet et M. Hetzel

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	20 000 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	20 000 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	20 000 000	20 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année en France, ce sont 500 enfants qui meurent d'un cancer qui n'a pas pu être guéri.

Chaque année en France, ce sont 2500 nouveaux cas de cancers pédiatriques qui sont diagnostiqués.

Le cancer représente ainsi la première cause de décès par maladie chez l'enfant.

Entre 1970 et le début des années 2000, les enfants et adolescents atteints de cancer ont bénéficié des traitements initialement développés pour les adultes. Si leur taux de survie est d'environ 70 % sur 10 ans, ce taux de guérison progresse peu malgré de nombreux essais cliniques internationaux. Sur les cancers les plus spécifiques à l'enfant, l'espérance de vie est parfois nulle et sans progrès depuis plus de 30 ans. En outre, les thérapies proposées actuellement ne sont pas toujours adaptées à des organismes si jeunes : on estime que 2/3 des enfants guéris présenteront ultérieurement des séquelles à cause de leur traitement. Il est donc nécessaire de développer de nouvelles thérapies plus efficaces et plus adaptées à l'âge des enfants et des adolescents.

Pourtant, la recherche oncopédiatrique manque cruellement de moyens financiers. Actuellement, ce sont moins de 3 % de financements publics pour la recherche sur le cancer qui sont alloués aux cancers de l'enfant. Ce ratio est insuffisant. Insuffisant pour mener des travaux pérennes et efficaces

sur la recherche de traitements véritablement adaptés aux enfants. Beaucoup de chercheurs regrettent ce manque de moyens financiers. Ils regrettent même de devoir consacrer une trop grande partie de leur temps à la recherche de financements au lieu et place de la recherche pure. Ils se tournent alors vers les associations qui sont les seules à répondre à leurs demandes.

Les besoins manquants sont évalués à une vingtaine de millions d'euros par an pour la recherche sur les cancers pédiatriques.

Aussi, le présent amendement vise à doter de 20 millions d'euros supplémentaires l'action « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé », en les attribuant à l'INSERM. Ils pourront ensuite être attribués à l'Institut national du cancer pour financer cette recherche.

Il est donc proposé ici de :

-flécher 20 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » au sein du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;

-et de réduire de 20 millions d'euros les crédits de l'action 14 « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » au sein du programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables ».